



PROGRAMME D'AIDE À LA RÉNOVATION ET À L'AGRANDISSEMENT DES BÂTIMENTS COMMERCIAUX DE 20 ANS ET +

Un crédit de taxes foncières d'un an sur l'augmentation de valeur d'un bâtiment commercial de 20 ans et plus résultant de sa rénovation ou de son agrandissement.

Une subvention de 20 % du coût des travaux, jusqu'à concurrence de :

- 2 000 \$ pour l'ajout d'un socle à une enseigne existante sur poteau;
- 5 000 \$ pour l'harmonisation des enseignes sur mur de bâtiments comportant plus d'un établissement commercial;
- 10 000 \$ pour l'harmonisation des enseignes sur mur des centres commerciaux.

POUR INFORMATION : 418 669-5001 POSTE 5032
www.ville.alma.qc.ca

